

## Tableau récapitulatif :

	Ecopoints communaux	Déchetterie Ecobois	Magasins et commerces	Sac poubelle taxé
Aérosols			■	■
Aluminium (canettes, tubes, barquettes...)	■			
Ampoules à filament		□		■
Ampoules basse consommation			■	
Batteries de véhicules		□		
Bois de démolition, meubles, palettes		■		
Boîtes de conserve, fer blanc, couvercles	■			
Briques, berlingots (jus de fruits, lait, thé froid...)				■
Capsules café en aluminium	■			
Capsules café en plastique				■
Cartons propres	■	■		
Cartons souillés (graisse, pizza, peinture, ...)				■
Chimiques, produits			■	
Composites (plusieurs matières indissociables)				■
Couches-culottes (pampers)				■
Déchets alimentaires	■	■		
Déchets verts, branchages, pelouse, feuilles		■		
Electriques et électroniques, appareils		■	■	
Encombrants >35 litres		■		
Encombrants <35 litres (plastique, sagex, pots fleurs...)		□		■
Huiles industrielles et mécaniques (minérales)		□		
Huiles de cuisine (végétales)		■		
Inertes (bétons, carrelage, graviers, pierres...)		□		
Litières à chats et petits animaux				■
Médicaments		□	■	
Métaux (autres que fer blanc)		■		
Miroirs		□		■
Néons		□	■	
Papiers (journaux, magazines...)	■	■		
Papiers souillés (essuie-tout, mouchoirs...)				■
Peintures, solvants		□	■	
PET	■		■	
Phytoprotecteurs (pesticides, herbicides...)		□	■	
Piles	■	■	■	
Plastiques (emballage, bouteilles huile, vinaigre...)				■
Pneus		□	■	
Porcelaine, céramique (terre cuite, faïence...)		□		■
Restes, aliments, épluchures, marc de café, thé vrac		■		■
Textiles et chaussures en bon état	■			
Textiles et chaussures usagés				■
Toxiques, produits		□	■	
Vaisselle, verres (à boire)		□		■
Végétaux (sans emballage plastique)		■		
Verre (bouteilles, bocaux)	■			■

□ Payant

Liens utiles :

[www.ardon.ch](http://www.ardon.ch) - [www.ecobois-recyclage.ch](http://www.ecobois-recyclage.ch) - [www.taxe-au-sac-valais.ch](http://www.taxe-au-sac-valais.ch)

Téléphone service technique : 079 449 48 92



# Commune d'Ardon

## INFORMATIONS SUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS 2024



### Dates du service de voirie de la Commune d'Ardon :

Les déchets sont à déposer au plus tôt le matin du ramassage. Seuls les sacs taxés officiels doivent être utilisés.

Jours de ramassage ordinaires : le lundi et le jeudi dès 13h00.

<b>Nouvel-An</b>	ramassage le mardi 2 janvier
<b>Pâques</b>	ramassage le lundi 1 <sup>er</sup> avril
<b>Ascension</b>	ramassage le mercredi 8 mai
<b>Pentecôte</b>	ramassage le lundi 20 mai
<b>Fête-Dieu</b>	ramassage le mercredi 29 mai
<b>Fête nationale</b>	ramassage le mercredi 31 juillet
<b>Assomption</b>	ramassage le mercredi 14 août

Collecte des sapins :

mardi 9 janvier 2024

Collecte des déchets spéciaux des ménages :

date à préciser

## Ecopoints communaux :

Horaires 7h00-20h00 du lundi au samedi (Verre : 7h00-12h00 / 13h00-19h00)

Emplacements : Ecopoint du Village : Place du Hall Populaire  
Ecopoint de La Cerise : Rue de La Cerise  
Ecopoint de la Zone Industrielle : Rue des Aprages (PET, verre, piles, métal)

Diverses bennes sont à votre disposition pour les déchets suivants uniquement :



Uniquement les bouteilles à boissons en PET



Piles usagées



Fer blanc et alu



Capsules à café uniquement en aluminium



Verre



Vêtements et chaussures (propre et en bon état)



Papier et carton (non souillés)



GastroVert - Déchets alimentaires



Les points de collecte sont sous vidéosurveillance et les abus feront l'objet d'une dénonciation.  
L'utilisation des Ecopoints est interdite entre 20h00 et 7h00 ainsi que les dimanches et les jours fériés.

## GastroVert : Place du Hall Populaire + Rue de la Cerise + Rue des Billonnaires

GastroVert est un système de collecte des déchets alimentaires. Il contribue efficacement à diminuer le contenu des sacs taxés, tout en permettant une valorisation optimale des restes d'aliments, dans une démarche respectueuse de l'environnement. Les déchets ainsi collectés sont acheminés jusqu'à l'usine de méthanisation GazEl SA à Vétroz où ils sont transformés en biogaz et en engrais.

La carte d'accès permet un contrôle du remplissage des bacs ainsi que le suivi de la matière récoltée. Elle déverrouille l'accès au système afin de déposer les sacs compostables dans le bac GastroVert. Cette carte peut être retirée au secrétariat communal moyennant un émoulement unique de Fr. 10.-. (Envoi possible sur facture à Fr. 15.-). En cas de perte, elle sera refacturée.

## Déchetterie Ecobois :

Horaires hiver 7h30-12h00 / 13h00-17h00 du lundi au samedi du 1er novembre au 29 février

Horaires été 7h30-12h00 / 13h00-18h00 du lundi au vendredi et samedi 7h30-17h00 du 1er mars au 31 octobre

Veille de fête : fermeture à 17h00

Ecobois Recyclage SA : Route du Rhône 14 – 1963 Vétroz

L'accès à la déchetterie se fait sur présentation de la carte annuelle nominative, délivrée par la commune. Une photocopie ou une photographie de la carte sont aussi acceptées. Toute utilisation abusive de la carte sera dénoncée. La limite de poids est fixée pour 2024 à 1 tonne, en cas de dépassement, l'encaissement se fera directement au guichet de la déchetterie.

Pour établir un décompte correct, plusieurs passages par la balance peuvent être demandés puisque le prix varie en fonction du type de déchets.

Seuls les plastiques et sagex ne pouvant être conditionnés dans un sac officiel de 35 litres sont admis à la déchetterie.

## Magasins et commerces :

Certains magasins et commerces collectent les bouteilles en plastique vides de produits laitiers, de lessive et de nettoyage, de shampoing, de produits de douche, de savons, de lotions, de crèmes, de vinaigre, d'huile, de sauces et d'engrais.

Pour plus d'information, adressez-vous auprès de votre détaillant habituel.

## Ce qui va (encore) dans le sac taxé :

- les berlingots (lait, jus de fruits, etc.) en carton plastifié.
- les bouteilles d'huile et de vinaigre en plastique.
- les emballages en plastique de viande, légumes, etc.
- les flacons des produits de cosmétique, de lessive ou d'entretien.
- les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture. (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, etc.)
- les couches-culottes, cotons-tiges, tampons et autres produits d'hygiène. (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.)
- les textiles hors d'usage ou souillés (peinture, cirage), chaussures comprises.
- les sacs d'aspirateur.
- les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, etc.
- les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc.
- les litières pour animaux.
- ... et tout autre déchet qui ne peut pas être recyclé.

## Ce qui ne doit jamais aller dans la cuvette des WC :



Nos installations d'assainissement d'eaux usées, canalisations d'égouts, station de pompage et station d'épuration subissent de rapides et importantes détériorations dues aux déchets inappropriés qui sont jetés dans la cuvette des WC, occasionnant des pannes qui engendrent d'importantes dépenses supportées par l'ensemble de la collectivité.

Voici une liste de choses à ne jamais jeter à l'égout :

- Les lingettes de tout type
- Les cotons-tiges, le fil dentaire
- La litière pour chat
- Les peintures et solvants
- Les cartons de rouleaux de papier toilette
- Les serviettes et tampons hygiéniques
- Les lentilles de contact
- Les matières grasses alimentaires
- Les médicaments
- Les mégots de cigarettes
- Les préservatifs
- Les cheveux
- Les chewing-gum
- Les poissons rouges

En résumé et pour faire simple, la cuvette des WC ne devrait servir que pour l'urine, les selles et le papier toilette qui vont se désagréger durant le processus de traitement des eaux usées. Toutes les autres choses n'ont rien à y faire.